



ASSOCIATION • CYCLISTE • CANTONALE • VAUDOISE

**UNE ASSOCIATION
QUI OFFRE
SIX DISCIPLINES À CHOIX
POUR ENTAMER
UNE CARRIÈRE SPORTIVE**

www.accv.ch

HISTORIQUE

Fondée le dimanche 12 mars 1933 à Lausanne, sous le nom de "Association Cycliste Vaudoise (ACV), notre Association a pour but d'établir des liens de solidarité entre les clubs du canton de Vaud, de soutenir les intérêts collectifs et de favoriser le développement du sport cycliste sous toutes ses formes.

En 1998, les délégués rassemblés en assemblée générale annuelle, acceptent la nouvelle dénomination, soit "Association Cycliste Cantonale Vaudoise".

Les Présidents

1933-1935	ROSSIER Marcel, Lausanne, Président durant 3 ans
1936-1961	JAYET Fernand, Renens, Président durant 26 ans
1962-1966	BURRI Marce,l Lausanne, Président durant 5 ans
1967-1974	PIOT Maxime, Yverdon, Président durant 8 ans
1975	CORNU René, Lausanne, Président ad interim > fin juin
1975-1984	CURCHOD Daniel, Lausanne, Président durant 10 ans
1985	SAVARY Jean-Paul, Sion, Président ad intérim jusqu'à l'automne
1985-1991	DESSAUGES Claude, Crissier, Président durant 6 1/2 ans
1992-1994	DOUGOUD Claude, Le Sentier, Président durant 2 1/2 ans
1994-1996	RUFI J-Claude, Chavannes, Président durant 2 ans
1996-2003	GLUR Marcel, Corseaux, Président durant 8 ans
2004-	BANDERET Georges-André, Concise

A relever que notre Association compte actuellement 2 Présidents d'honneur, MM. Daniel Curchod et Marcel Glur.

Les Championnats Vaudois

Les premiers Championnats Vaudois sur route ont été organisés le 24 septembre 1933 sous le patronage du journal "Le Sport Suisse". Mis sur pied par Marcel Rossier du Comité de l'UCS et Président de l'ACV, ils ont obtenu un gros succès. La participation enregistra 95 inscrits répartis en 3 catégories: 23 débutants terminèrent l'épreuve des 70 kilomètres, 43 Juniors sur 100 kilomètres et 12 amateurs sur les 125 kilomètres, départ de Lausanne via le Chalet-à-Gobet, la Plaine de la Broye, Payerne, retour par les Grottes de Cheyres, Orbe, Cossonay et Lausanne. Silvio Dall'Agglio de Renens remporta l'épreuve en 3h51"10.

L'organisation de Championnats Vaudois ou Romands s'est généralisée maintenant pour toutes les disciplines. Un club du canton prenant en charge l'aménagement sous l'égide de l'ACCV.

Les diplômes de Champion Vaudois sont remis aux vainqueurs lors de l'Assemblée générale annuelle de l'ACCV.

COMITÉ DE L'ACCV



Président
Georges-André BANDERET

En Pradaz 2
1426 Concise

024 434 14 82
079 413 42 21
g.banderet@bluewin.ch

Trésorière

Doris TURIN
Sur Fontaine, 1376 Goumoens-la-Ville

Secrétaire

Brigitte SCHOPFER
Savoie 6, 1395 Penthalaz

Responsable Juniors

Francis FÉLIX
Rte du Village 17, 1114 Colombier

Responsable Piste
Et Vice-Président

Michel VAUCHER
Av. d'Echallens 13, 1004 Lausanne

Responsable Cyclocross

Gérald RISSE
Derrière-Chapelle 5, 1530 Payerne

Responsable BMX et TRIAL

Edward DEMONT
Ch. de la Sàverire 1, 1114 Colombier

Responsable MTB

Frédéric GERBER
Rte du Simplon 18, 1880 Bex

Responsable Cyclotourisme

Philippe SIMONET
Sur le Carro, 1776 Montagny-la-Ville

Responsable Chronométrage

Eric FLACTION
Ch. du Giziaux 4, 1066 Epalinges

Webmaster - Communication

Marcel COMBREMONT
Ch. du Chêne 14, 1054 Morrens

ASSOCIATION CYCLISTE CANTONALE VAUDOISE

STATUTS

TABLE DES MATIERES

Chapitre I	Buts et affiliations
Chapitre II	Composition de l'A.C.C.V.
Chapitre III	Admission
Chapitre IV	Assemblée générale
Chapitre V	Assemblée extraordinaire
Chapitre VI	Obligation des clubs
Chapitre VII	Comité
Chapitre VIII	Tour du Pays de Vaud (TPV)
Chapitre IX	Ressources
Chapitre X	Dispositions finales
Chapitre XI	Entrée en vigueur

Chapitre I

1. Buts et affiliations

- 1.1 L'Association Cycliste Cantonale Vaudoise, dont le sigle est A.C.C.V. est une association à but non lucratif au sens du titre 2, article 60 et suivants du Code Civil Suisse.
- 1.2 L'A.C.C.V. fondée en 1933, a pour but d'établir des liens de solidarité entre les clubs du canton de Vaud, de soutenir les intérêts collectifs et de favoriser le développement du sport cycliste, sous toutes ses formes.
- 1.3 Le siège de l'A.C.C.V. est au domicile du président en charge.
- 1.4 L'A.C.C.V. peut s'affilier à SWISS CYCLING. (Fédération Cycliste Suisse). Elle peut également s'affilier à d'autres associations ou organismes oeuvrant au développement du cyclisme.
- 1.5 L'A.C.C.V. s'interdit toute activité politique et religieuse.

Chapitre II

2. Composition de l'A.C.C.V.

- 2.1 L'A.C.C.V. est composée :
 - a) des clubs vaudois
 - b) du comité cantonal
 - c) des membres d'honneur

Chapitre III

3. Admission

- 3.1 Tout club qui désire faire partie de l'A.C.C.V. doit adresser sa demande d'adhésion par écrit au comité. L'assemblée générale est seule compétente pour décider de l'admission.
- 3.2 Au moment de son admission, le club s'acquitte de la finance d'entrée.
- 3.3 Les cotisations sont payées régulièrement au plus tard le 31 mai de l'année en cours.

Chapitre IV

4. Assemblée générale

- 4.1 L'assemblée générale a lieu en principe le matin du dernier samedi du mois de janvier.
- 4.2 Elle nomme :
- les membres du comité
 - les vérificateurs des comptes
- 4.3 Elle approuve :
- les rapports du président, du caissier, des vérificateurs des comptes
 - les rapports des manifestations cantonales
 - les comptes, la gestion et le budget
 - le plan de subvention des manifestations cantonales.
- 4.4 Elle fixe :
- la finance d'entrée
 - le montant des cotisations annuelles.
- 4.5 Elle distribue:
- les distinctions
 - les titres de membre d'honneur.
- 4.6 Elle attribue l'organisation des différents championnats cantonaux :
- sur route, selon le règlement cantonal lors de l'organisation vaudoise ou selon le cahier des charges des championnats intercantonaux sur route admis par les associations cantonales concernées.
 - par équipes
 - sur piste
 - de cyclo-cross
 - autres disciplines cyclistes (MTB et autres).
Les organisateurs touchent une subvention.
- 4.7 Comité :
- Le Comité est composé au moins de 7 membres comprenant notamment:
- un(e) président (e)
 - un(e) vice-président (e)
 - un(e) secrétaire
 - un(e) caissier (ère)
 - des membres
- nommés par l'assemblée générale.
Le comité est élu pour deux ans. Il est rééligible.
- 4.8 Mis à part le bureau (président, secrétaire et caissier), le comité se définit lui-même la répartition de ses tâches.
- 4.9 Dans la mesure du possible, elle discute l'ordre du jour de SWISS CYCLING ou débat sur les éventuelles propositions de ses membres ou émanant du comité.

Chapitre V

5. Assemblée extraordinaire

- 5.1 Une assemblée extraordinaire peut être convoquée par :
- décision du comité
 - un tiers des clubs.
- 5.2 Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

Chapitre VI

6. Obligation des clubs

- 6.1 Les clubs sont tenus d'être représentés aux assemblées de l'A.C.C.V. par deux mandataires ayant pouvoir de décision.
- 6.2 Les clubs communiquent au président de l'A.C.C.V. :
- a) au plus tard dix jours à l'avance, les noms de leurs délégués ainsi que toutes les éventuelles propositions administratives ou sportives;
 - b) au plus tard 60 jours à l'avance, toutes les éventuelles propositions pouvant engendrer une contribution financière des clubs. Dans ce cas, ces propositions seront mises à l'ordre du jour et portées à la connaissance des clubs 30 jours à l'avance.
- 6.3 Les décisions sont prises à la majorité des clubs présents. Chaque club a droit à une voix par délégué présent, soit au maximum deux voix (majorité absolue au premier tour et relative au deuxième tour).
- 6.4 Les clubs ont l'obligation d'inviter à l'assemblée générale tous les titrés vaudois de l'année en cours. A cette occasion le diplôme de "Champion Vaudois" leur est remis personnellement au cours du déjeuner.

Chapitre VII

7. Comité

- 7.1 Le comité assure l'administration générale et sportive de l'A.C.C.V. Il ne peut prendre aucun engagement financier supérieur à l'actif net de l'association.
- 7.2 Le président et le secrétaire possèdent collectivement la signature sociale, le président et le caissier celles des questions financières.
- 7.3 Il représente l'A.C.C.V. aux assemblées notamment à SWISS CYCLING ou lors d'invitation à participer aux assemblées d'associations reconnues.
- 7.4 Le comité de l'A.C.C.V. est représenté par au moins un membre au sein du comité du TPV.
- 7.5 Pour toutes représentations officielles, les membres du comité touchent une indemnité.

Chapitre VIII

8. Tour du Pays de Vaud

- 8.1 Le Tour du Pays de Vaud, ci-après le TPV, est la propriété intellectuelle et financière de l'A.C.C.V.
- 8.2 Le TPV est organisé par un comité ad'oc indépendant
- 8.3 Les pièces comptables du TPV sont visées par le président et le caissier du TPV. Le comité de l'A.C.C.V. a le loisir de consulter, en tout temps, les comptes et les pièces comptables du TPV.

Chapitre IX

9. Ressources

- 9.1 Les ressources de l'A.C.C.V. sont :
- a) les finances d'entrées
 - b) les cotisations
 - c) les subsides et les dons.
 - d) l'avoir du TPV

Chapitre X

10. Dispositions finales

- 10.1 Le club qui ne se conforme pas aux statuts et aux règlements ou qui se conduit de façon à discréditer l'A.C.C.V., peut être exclu par l'assemblée générale sur proposition du comité ou d'un club.
- 10.2 Tout club qui démissionne de l'A.C.C.V. pour juste motif peut être réintégré sans finance d'entrée, si la demande est présentée dans un délai de deux ans.
- 10.3 Sans excuse écrite valable, tout club absent à une assemblée est amendable d'un montant équivalant à la cotisation annuelle en vigueur.
- 10.4 L'association n'est responsable que jusqu'à concurrence des biens qu'elle possède. Les membres sont exonérés de toutes responsabilités personnelles.
- 10.5 La dissolution de l'A.C.C.V. ne peut être prononcée tant que trois clubs en désirent le maintien. En cas de dissolution, sa fortune ne pourra en aucun cas être répartie entre les membres. Cette fortune peut être confiée à SWISS CYCLING, à défaut, à l'A.O.S (Association Olympique Suisse) en vue de la constitution d'une nouvelle association cycliste cantonale vaudoise.
- 10.6 Toute modification des statuts doit être soumise par écrit à l'assemblée générale. Aucune modification ne pourra être décidée si l'objet n'a pas été porté à l'ordre du jour.
- 10.7 Pour tous les cas non prévus par les présents statuts, l'assemblée décidera en dernier ressort.

Chapitre XI

11. Entrée en vigueur

- 11.1 Les présents statuts entrent en vigueur dès leur adoption par l'assemblée générale. Ils abrogent ceux du 28 février 1998.

Adoptés par l'assemblée générale tenue à Crissier le 27 janvier 2001.

Le Président:

Marcel GLUR

La Secrétaire:

Elisabeth FAHRNI

LES CLUBS DE L'ACCV

- Amis Cyclistes du Nord, Yverdon
- Association Cycliste Broye
- Centre Mondial du Cyclisme, Aigle
- Cyclo-Ballade, Vevey
- Cyclophile Aigle
- Cyclophile Bex
- Cyclophile Lausannois
- Cyclophile Morgien
- Vélo-Club Aiglon, Renens
- Vélo-Club Arc-en-Ciel, Bussigny
- Vélo-Club Chailly
- Vélo-Club Echallens
- Vélo-Club La Roue d'Or, Renens
- Vélo-Club Lausanne
- Vélo-Club Montreux
- Vélo-Club Nyon
- Vélo-Club Orbe
- Vélo-Club Rennaz Sports
- Vélo-Club Vallorbe
- Vélo-Club Vevey
- VéloSprint Cossonay
- Vélo-Club Pays d'En-Haut, Château-d'Oex
- Vélo-Club Police Cantonale
- Bicross Club Chablais
- Bicross Club Echichens
- Bicross Club Yverdon-Les-Bains
- BMX Club Grandson
- Trial Club du Chablais, Vevey
- Trial Club Passepartout, Moudon
- Association Alternative Trans-Sport (VTT), Onnens
- VTT Balcon du Jura, Bulle
- XTREM (VTT), Vevey
- Association Cyclotour du Léman
- Groupement Cyclotourisme TCS
- Groupement des Moniteurs de Cyclisme J&S Vaudois
- Giron de la Côte
- Giron du Nord-Vaudois
- Giron du Rhône
- Commission des Vélodromes Romands

LA ROUTE



Le cyclisme de compétition sur route est un sport très exigeant qui n'a aucun rapport avec le cyclotourisme ou la balade en famille.

On ne devient pas champion du jour au lendemain !

Le sport en général – le cyclisme en particulier – est une école de volonté qui demande du courage et des sacrifices.

Organisation générale

Nul ne peut participer à une manifestation cycliste organisée ou contrôlée par la Fédération Cycliste Suisse (Swiss-Cycling) s'il n'est pas titulaire d'une licence (valable 1 année).

Catégories : - Jeunesse (14 - 16 ans), - Juniors (17 - 18 ans), - Amateurs (19 ans - 29 ans), - Elites (dès 19 ans après avoir obtenu le nombre de points nécessaires pour le passage dans cette catégorie), - Masters (à partir de 30 ans).

Les épreuves

Le cyclisme sur route propose quatre types d'épreuves : les courses d'un jour (classiques), les courses à étapes, les contre-la-montre individuels et les contre-la-montre par équipe. Il existe évidemment une infinité de variantes dans ces épreuves selon qu'elles se déroulent sur un parcours très plat, vallonné, ou montagneux, comme dans les courses alpines. Les courses régionales, organisées sous la forme de girons, offrent la possibilité de parfaire son entraînement et d'évoluer dans un cadre moins exigeant. Les courses nationales permettent de se mesurer avec un plateau de coureurs plus relevé. Les meilleurs classés reçoivent un nombre de points en fonction de leur rang.

LE MTB

Dans notre société où les contraintes et les interdits sont toujours plus nombreux, voire pesants, le vélo-tout-terrain (VTT) apparaît comme un merveilleux moyen de délasserment. Voilà une discipline qui permet de découvrir les plus beaux paysages tout en s'oxygénant profondément. Le randonneur doit s'astreindre toutefois à certaines règles :

1. Les utilisateurs de vélos de montagne ont soin de la flore et de la faune. Ils sont conscients de leur propre responsabilité vis-à-vis de l'environnement.

2. Les utilisateurs de vélos de montagne cèdent dans tous les cas, la priorité aux randonneurs et ils les traitent avec égard.

3. Les utilisateurs de vélos de montagne n'utilisent que les chemins, les routes existants, ainsi que les parcours qui leur sont spécialement destinés.

La compétition

Au même titre qu'une course de vélo sur route, il est nécessaire de posséder une licence pour participer aux compétitions organisées sous l'égide de la Fédération Cycliste Suisse (Swiss-Cycling) ou aux compétitions internationales.

.Catégories :

- Juniors (17 - 18 ans), - Hommes (19 ans et plus), - Dames, - Elites (dès 19 ans après avoir obtenu le nombre de points nécessaires pour le passage dans cette catégorie), - Masters (30 ans et plus)

Types de courses

1. Cross-country sur circuit ou "XC"

L'épreuve de cross-country se dispute sur un circuit d'au moins 6 Km.

2. Cross-country en ligne ou "PP" (point to point racing)

Le parcours d'une épreuve de cross-country en ligne se dispute sur un parcours d'au moins 25 Km, sans excéder 100 Km. Les variations de la dénivellation sont importantes.

3. Cross-country sur circuit court ou "SC" (short course racing)

Le parcours de cross-country dit "court" compte au maximum 6 Km par tour. Le départ et l'arrivée se trouvent au même endroit.

4. Descente ou "DH" (downhill)

Le parcours présente des secteurs de types différents : pistes étroites et pistes larges, chemins forestiers, pistes champêtres, pistes en forêt et piste rocailleuse avec des variations de tronçons techniques et rapides.



LE CYCLO-CROSS

Le cyclo-cross se pratique en saison hivernale et permet une excellente préparation au sport cycliste pour un débutant tant sur le plan technique que sur la mise en condition physique, un mois et demi avant la reprise de l'entraînement routier.

Sans même sans rendre compte, ce débutant améliorera ses qualités d'adresse, de réflexe, d'agilité et de cran, bases par excellence de cette spécialité qui remplace aussi et avantageusement les séances de footing.

Le débutant commencera avec un vélo normal avant de savoir s'il veut vraiment s'engager vers une telle spécialité qui réclame un entraînement sévère. Puis, si les résultats sont encourageants, et qu'il aime ces efforts, alors il envisagera l'achat d'une bicyclette spécialement étudiée pour le cyclo-cross.



L'Omnium romand de cyclo-cross se court en 11 manches. Plusieurs coureurs Vaudois ont fait partie de la sélection suisse pour participer aux Championnats d'Europe et du Monde. A relever les titres de Yves Corminboeuf (AC Broye) Champion Suisse Espoir 2005-2006-2007, de Julien Tamarcaz (VC Rennaz) Champion d'Europe Junior en 2004, et celui de Pascal Richard, Champion du Monde en 1988 .

Le matériel spécifique

Le cadre est très différent du cadre classique. Les bases sont plus larges et sans entretoise pour éviter le bourrage de boue. L'entretoise des haubans est fixée plus haut. Le pédalier est plus haut (28 cm du sol). La patte arrière est courte, sans réglage. Le câble de freins arrière passe à la partie supérieure du tube horizontal. La fourche est nettement plus dégagée entre le pneu et la tête de fourche.

LE BMX



Historique du BMX

Le bicross, ou BMX dans les pays anglo-saxons signifiant Bicycle Motor Cross, a été inventé au début des années 70. Cette discipline a été créée au départ pour les enfants des pilotes de motocross californiens, pas assez âgés pour la conduite d'une moto. Puis la discipline s'est étendue sur une grande partie du continent américain pour arriver en Europe et s'installer dans le monde entier. Grande évolution dans ce domaine car, si auparavant les vélos étaient bricolés tant bien que mal, ils sont maintenant fabriqués avec des matériaux de haute technologie afin de construire de véritables machines de compétition. 20 pouces, désigne le vélo le plus standard du BMX. 20 pouces étant le diamètre des roues.

La discipline du BMX a été reconnue par Swiss-Cycling en 1990.

Les courses

Chaque course commence avec les 3 manches de qualification. Chaque groupe composé au maximum de 8 coureurs courent 3 fois. Après ces 3 manches initiales, les 4 meilleurs de chaque groupe courent le tour de compétition suivant. Ces tours peuvent se décomposer comme suit : 1/16 finale, 1/8 finale, 1/4 finale, demi-finale ou finale. Une piste de BMX fait entre 300 et 400 mètres de long.

LE TRIAL



Il s'agit d'un sport qui se pratique aussi bien indoor que dans la nature, forêt, carrière, ville etc..

Le but est de franchir une série d'obstacles (troncs, rochers, palettes, etc..) dans une zone délimitée et un temps de 2minutes 30 sans poser le pieds à terre.

Les vélos utilisés ont un très petit cadre, pas de selle, une longue potence, pas de vitesses, et sont équipés de freins puissants, généralement à disque ou à patins hydrauliques (pour une plus grande précision au toucher)

Les techniques :

Passage d'obstacle sans aucune vitesse en plaçant sa roue avant sur le haut de la marche, puis en pliant d'un coup les bras, les jambes et le buste, il faut lancer son vélo par une forte détente comme un élastique.

Descendre un obstacle de face, en laissant rouler à faible allure le vélo sur la marche, avec le corps bien en arrière, se laisser tomber dans le vide sans utiliser les freins et sans lancer le vélo.

Descendre un obstacle avec de la vitesse sans pédaler en tirant le vélo en arrière et vers le haut. Il vaut mieux s'exercer sur de petits obstacles pour commencer.

Descendre un obstacle en roulant et en pédalant bien régulièrement. Cette technique permet de descendre de grosses marches doucement.

Descendre un obstacle en roue arrière avec des petits bonds qui nécessite pour commencer de savoir tenir en équilibre sur la roue arrière.

Effectuer un écart important en arrivant sur la roue avant : Il faut tout d'abord arriver (roue arrière) sur le bord de l'arrête de laquelle on veut repartir. Alors que l'ensemble corps/velo tombe en avant, exercer une vive compression, en se mettant sur l'arrière et en pliant les jambes pour rechercher l'arrête d'arrivée avec l'avant.

Les latéraux consistent à attaquer un obstacle par le coté de 2 façons : en partant les deux roues collées au sol ou en partant en roue arrière. Cette dernière technique est plus courante.

LA PISTE



La piste est une discipline comprenant différentes épreuves se déroulant sur un vélodrome. La partie cyclable de celui-ci est constituée de 2 lignes droites parallèles, reliées par des virages plus ou moins relevés permettant aux cyclistes d'atteindre des vitesses élevées (*jusqu'à 75 km/h*) en toute sécurité. La longueur d'une piste est le plus souvent un sous-multiple du kilomètre. Le matériau utilisé pour le revêtement d'une piste est le ciment, le bitume ou le bois.

Vélodrome de la Pontaise à Lausanne : revêtement béton, à ciel ouvert, 250 m.

Vélodrome du Centre Mondial du Cyclisme à Aigle : revêtement bois (pin de Sibérie), couvert, 200 m.

Vélodrome de la Queue d'Arve à Genève : revêtement bois (conifères de Suède), couvert, 166,66 m

Les disciplines :

- 1 - La vitesse individuelle
- 2 - Le kilomètre et le 500 mètres
- 3 - La vitesse par équipes
- 4 - Le keirin
- 5 - La poursuite individuelle
- 6 - La poursuite par équipes
- 7 - La course aux points
- 8 - L'américaine
- 9 - Le scratch
- 10 - L'élimination

LE TEAM CHRONOMETRAGE - PHOTOFINISH

Depuis de nombreuses années, l'ACCV fournit des prestations dans le domaine du chronométrage de courses cyclistes sur route.

Jusqu'en 1998, le système utilisé était une caméra noir et blanc qui filmait l'arrivée des coureurs. Ce système était très performant et est encore utilisé par quelques unités de photofinish.

C'est en 1998 que l'ACCV a acquis un système de photofinish couleur auprès de la société Omega. Ce type de précepte utilisé dans le monde entier pour différents types de compétition est toujours d'actualité et reste, pour le cyclisme, le seul système officiel reconnu.

Le chronométrage par transpondeur

En effet, la photofinish, bien que très performante et très précise, ne peut être utilisée correctement que si plusieurs conditions sont remplies, telles que bonnes conditions atmosphériques, respect des règlements dans le port du dossard, informatique sans faille, etc. Malheureusement, il est fort rare que les situations décrites ci-dessus soient réunies.

Lors des courses telles que critérium ou cyclo-cross, elle ne sert qu'à départager les concurrents lors de sprints ou de l'arrivée finale. Elle ne résout en rien les problèmes de classement manuel toujours fort délicat.

L'acquisition d'un système différent, tel que le chronométrage par transpondeurs, permet de résoudre les difficultés évoquées lors de l'utilisation de la photofinish.

De plus, il offre la possibilité de donner, aux officiels, speaker et public, immédiatement le classement, qu'il soit intermédiaire ou final.

Ce sont pour toutes ces raisons que l'ACCV a décidé en 2005 de compléter son matériel par l'acquisition de transpondeurs. Pour ce faire, elle s'est tournée vers une PME française basée à Dijon, spécialisée dans ce domaine depuis 10 ans, la société Chronelec. Le transpondeur actif Pro Time RCS utilisé actuellement pèse 18 grammes et mesure 44x32x11 mm., donc facilement adaptable au vélo.

Grâce à l'appui de différentes sociétés privées et du Fonds du Sport du Canton de Vaud, il a été possible d'acquérir un fourgon qui permet d'accueillir en permanence l'entier des systèmes techniques nécessaires et de le préserver un maximum des conditions atmosphérique, pluie, neige ou soleil.



LE TOUR DU PAYS DE VAUD

Créée par l'ACCV en 1967, cette épreuve s'inscrit dans la continuité d'une initiative visant à donner aux juniors (17 & 18 ans) la possibilité de se mesurer dans des conditions se rapprochant de celles des grands tours professionnels.



Le Tour du Pays de Vaud consacré "**Course Internationale**" de 1967 à 1990, puis dès 1997 est une compétition qui, tout en se pliant aux exigences restrictives d'un règlement étudié pour de jeunes organismes, favorise le développement de talents naissants

Le Tour du Pays de Vaud peut s'enorgueillir d'un palmarès prestigieux; de grands noms du cyclisme, anciens ou actuels, l'ont disputée.

Un prestigieux palmarès !

De grands noms du cyclisme, anciens ou actuels, ont disputé cette épreuve.

- 2008 Moreno Moser (Ita) Italie (le neveu de Francesco)
- 2007 Christopher Juul-Jensen (Dan) Danemark
- 2006 Daniele Ratto (Ita) Italie
- 2005 Ian Stannard (Gbr) Great Britain Team
- 2004 Michael Schaer (Swi) Swiss National Team
- 2003 Kai Reus (Ned) Nederland National Team
- 2002 Dmitri Kozontchouk (Rus) Russian National Team
- 2001 Patrick Gassmann (Swi) Switzerland
- 2000 Daniele Colli (Ita) Lombardie
- 1999 Fabian Cancellara (Swi) Switzerland
- 1998 Gregory Rast (Swi) Switzerland
- 1997 Sandro Güttinger (Swi) Tessin
- 1996 Ruben Bertogliati (Swi) Tessin
- 1995 Martin Elminger (Swi) Switzerland Centrale
- 1994 Rico Götz (Swi) Zürich (RMVZOL)
- 1993 Beat Blum (Swi) Switzerland
- 1991 Emanuele Granzotto (Swi) Zurich
- 1990 Danilo Klaar (Ger) RDA
- 1989 Alessandro Bertolini (Ita) Italy
- 1988 Alessandro Bertolini (Ita) Italy
- 1987 Milan Dvorscik (Cze) Czech Republic
- 1986 Jens Jentner (Swi) Switzerland
- 1985 Félice Puttini (Swi) Switzerland
- 1984 Norbert Kostel (Aut) Austria
- 1983 Marius Frei (Swi) Switzerland
- 1982 Tarjus Larsen (Nor) Norway
- 1981 Jochen Baumann (Swi) Zürich
- 1979 Léo Schoenenberger (Swi) Saint-Gall
- 1978 Jurg Brugmann (Swi) Thurgovie
- 1977 Hubert Siez (Swi) Thurgovie
- 1976 Jean-Marie Grezet (Swi) Neuchâtel
- 1975 Robert Dill-Bundi (Swi) Switzerland
- 1974 Serge Demierre (Swi) Switzerland
- 1973 Henri-Daniel Reymond (Swi) Vaud
- 1972 Denis Champion (Swi) Vaud
- 1971 Gian-Battista Baronchelli (Ita) Italy
- 1970 Werner Fretz (Swi) SRB
- 1969 Adriano Bonardi (Ita) Italy
- 1968 Bruno Hubschmid (Swi) SRB
- 1967 Arthur Dahinden (Swi) Affoltern



En 2008, participation de Taylor Phinney, USA, Champion du Monde Junior 2008



Le vainqueur 2007, Christopher Jul Jensen, Danemark

PRESTATIONS FINANCIERES DE L'ACCV

L'ACCV attribue des subventions aux clubs organisateurs des manifestations suivantes :

- Premier pas cadets
- Championnats intercantonaux
- Championnats vaudois de cyclo-cross
- Camp d'entraînement de cyclo-cross
- Camp d'entraînement sur piste
- Camp d'entraînement sur route
- Camp d'entraînement de Bi-cross
- Championnats suisses
- Championnats vaudois sur piste
- Finale vaudoise des écoliers
- Omnium vaudois de cyclo-cross
- Championnats vaudois de MTB
- Camp d'entraînement de MTB
- Team Juniors



Remise d'un maillot distinctif aux champions vaudois des différentes catégories

LE SITE INTERNET

www.accv.ch

“AU TOP DE L’ACTUALITE”

Avec un CLIC vous trouverez :

- Les adresses des membres du Comité
- Les coordonnées des Clubs Vaudois
- Les statuts de l’ACCV
- L’historique de l’ACCV, ses présidents, ses champions.
- Des communiqués, procès-verbaux d’assemblées etc.
- La rubrique “Formation”, cours de moniteurs et coach.
- La description des différentes disciplines du cyclisme.
- Le calendrier des courses vaudoises sur route, piste, cyclocross, bmx etc.
- Des reportages photos sur les courses romandes, des championnats vaudois et romands, des championnats suisses etc.
- Les résultats de toutes les courses en Romandie.
- Des informations sur la photofinish et le chronométrage par transpondeurs.
- Le Livre d’or
- La rubrique “Au Marché” pour les petites annonces de matériel de vélo.
- La Boîte aux lettres pour faire part de vos doléances.
- Et même des liens sur la météo et l’image radar instantanée des pluies

Par sa mise à jour continue, le site rencontre un énorme succès auprès des internautes.

C’est actuellement entre 2000 et 3500 visiteurs que le site enregistre par semaine.

Bientôt sera fêté le 500’000^{ème} visiteur !

